

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015**

**2015 DRH 73** Versement d'une subvention pour travaux à l'ASPP pour la rénovation et la mise aux normes du restaurant Schoelcher.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2321-2 ;

Vu l'article 9 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 6 juillet 1981, relative à la réorganisation des oeuvres sociales des personnels des administrations parisiennes ;

Vu la convention tripartite du 28 décembre 2012 par laquelle M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention avec l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP) définissant les engagements réciproques et les deux avenants du 2 décembre 2014 et du 6 juillet 2015 actualisant celle-ci ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le versement d'une subvention pour travaux afin de rénover et de mettre aux normes le restaurant Schoelcher ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention pour travaux, d'un montant de 1.360.000 euros, sera versée à l'Association d'Action Sociale en faveur des personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP) pour la rénovation et la mise aux normes du restaurant Schoelcher, situé 7-9 rue Victor Schoelcher (14e),

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique V020, compte budgétaire VE 10001 du budget d'investissement de la Ville de Paris, au titre de l'exercice 2015.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**